

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE

TABLEAU DES COTISATIONS PRÉVOYANCE

Personnel cadre

	EMPLOYEUR		SALARIÉ	
	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE A	TRANCHE B
Décès	1,30 %	0,488 %	-	0,461 %
Incapacité de travail	0,25 %	0,345 %	-	0,325 %
Invalidité	0,50 %	0,464 %	-	0,437 %
Total	2,05 %	1,297 %	-	1,223 %

Les cotisations sont calculées sur la rémunération brute annuelle, toutes primes et indemnités confondues, supportant les charges sociales.